

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 juillet 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018**

-----

**2018 DAE 88** Subvention d'investissement (2.000.000 euros) et convention de partenariat avec l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Universcience (19e).

**M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement et de signer une convention de partenariat avec l'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial Universcience ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19e en date du 19 juin 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention liée à la subvention d'investissement dont le texte est joint à la présente délibération avec Universcience

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 2.000.000 euros est attribuée à l'E.P.I.C. Universcience, sis au Palais de la découverte, avenue Franklin Delano Roosevelt à Paris (8è) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**